

ACTUALITE FISCALE

27 juin 2019

Patrick VIAULT

Public:

Experts-comptables, collaborateurs et commissaires aux comptes

Prérequis :

Aucun

Objectif :

Appréhender les principales nouveautés fiscales issues de la jurisprudence, de la doctrine administrative et des textes de loi ou réglementaires ainsi que leurs conséquences pour les entreprises et les particuliers.

Contenu de la formation :

Fiscalité des particuliers :

- Pas et régularisation des acomptes
- Pas et primo-déclarants
- PAS et réclamations contentieuses
- Vente à soi-même d'immeuble
- Revenus fonciers : conditions de déductibilité des travaux de rénovation
- Dividendes et abattement de 40 %
- Réduction d'impôt « denormandie ancien »
- Droit à l'erreur
- IFI
- Plus-values immobilières des non-résidents

Mesures intéressant les entreprises :

- Mécénat
- Cession à un prix minoré
- TUP et Quemener
- Amortissement usufruit viager
- Dispositif de suramortissement
- Exonération en fonction du chiffre d'affaires
- Exonération en fonction du montant de la cession
- Sociétés civiles de construction vente
- Apports partiels d'actifs
- Détournements de fonds
- Location meublée

TVA :

- TVA et enseignement de la conduite
- TVA et exonération des services à la personne
- TVA et holding

TVA et Pick up

Contrôle fiscal :

- Droit à l'erreur : ouverture du site oups
- Comptes à l'étranger

Moyens pédagogiques et techniques :

Support pédagogique envoyé par mail avant le jour de la formation.

Quiz

Modalités de suivi de la formation :

Formation en présentiel.

Feuilles de présence signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.

Fiches d'évaluation à compléter par chaque stagiaire et à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.

Une attestation individuelle de formation est envoyée au stagiaire.

Modalité d'organisation :

- **Lieu** : Hôtel Mercure, 34 avenue de Verdun à Meylan
- **Durée** : 4h
- **Horaire** : 14h-18h
- **Groupe** : 50 personnes